Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260928-260928INTERCO06-DE

VILLE DE SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 septembre 2026

Extrait de délibération

Le lundi 28 septembre 2026 à 20 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 21 septembre 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

Étaient présents à l'appel nominal :
Gilles MOUNIER, Suzanne NOLL, Jean-Louis COLLOC, Fabienne DUSSORT, Denis BRIANT, Emmanuelle PETISCA, Albert LE CORRE, Dominique COLIN, Patrice HELARY, Caroline SOLLIEC, Freddy HALL, Marie-Christine LALOUER, Valérie HERBERT, Arnaud GUÉNA, Geneviève DROGOU, Amaury BEYER, Gwenn MANACH, Pauline LAMOUR, Éric VOISIN, Stéphanie GUINAND, Armelle JAOUEN, Virginie LE RAY, Sébastien LE JEAN, Catherine JEZEQUEL.

Étaient représentés :
Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales,
Jean-Charles POINTCHEVAL a donné pouvoir à Fabienne DUSSORT jusqu'à 20h35
Pierrick LE BRIS a donné pouvoir à Patrice HELARY
Xavier GULCZINSKI a donné pouvoir à Virginie LE RAY
Stéphanie VRAC a donné pouvoir à Armelle JAOUEN

Etaient absents :
Jérémy SIMON a donné pouvoir à Albert LE CORRE à partir de 20h22

A été désigné(e) secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité du Conseil municipal : 22 voix pour des membres du groupe « Saint Renan Toujours », 2 voix pour de Catherine Jézéquel et Sébastien LE JEAN membres du groupe « Vivre Saint Renan » et 4 abstentions des membres du groupe « Vivre Saint Renan ».

DELIBERATION N°CM-20260928-INTERCO-06-RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE – EXERCICE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 25
Absent(e)s représenté(e)s : 04
Absent(e)s non représenté(e)s : 00
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 29

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260928-260928INTERCO06-DE

Monsieur Albert LE CORRE, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal :

Chaque année, la Communauté de communes du pays d'Iroise (CCPI) élabore un rapport d'activités afin de retracer les actions qu'elle a menées conformément à son projet de territoire. Il est ensuite transmis aux Conseils municipaux des villes membres pour qu'ils en prennent connaissance.

Le rapport 2025 offre un panorama complet des actions menées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise tout au long de l'année. Construit autour des orientations du projet de territoire, ce document s'articule comme suit :

- Préambule : présentation du territoire et de la Communauté ;
- 1ère partie : garder la côte auprès des jeunes, garantir la mixité sociale et la diversité économique ;
- 2ème partie : inscrire le Pays d'Iroise à la pointe des changements ;
- 3ème partie : les moyens techniques et humains au service du projet de territoire.

Accessible et illustré d'exemples concrets et de données chiffrées, il permet de mesurer l'effet réel des politiques publiques intercommunales sur le quotidien des habitants du territoire.

Ce rapport d'activités pour l'année 2025 est joint en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-39,

- de prendre acte de la présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise pour l'année 2025 ;

- de l'autoriser à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ***Les membres du Conseil municipal prennent acte du rapport d'activités de la CCPI pour l'exercice 2025.***

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 28 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RENAN
29290

Gilles MOUNIER

Date de publication
certifiée exécutoire